

13 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE

LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT LYCEE

Les Instances Représentatives des élèves et le Conseil de Vie Lycéenne

La phase de sensibilisation aux fonctions de délégués est capitale : elle doit faire prendre conscience aux candidats de leur engagement, de leurs responsabilités et décourager ceux qui ne sont pas aptes à assumer cette fonction.

A lire et expliciter aux élèves

Profil du délégué

Le délégué est tenu à la loyauté, l'impartialité et à la confidentialité sur les informations personnelles dont il pourrait être informé. Volontaire, motivé, le délégué doit devenir :

- Une **personne ressource** qui collecte et diffuse l'information
- Un **interlocuteur** pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée.
- Un **intervenant** au conseil de classe, à l'Assemblée Générale des délégués, éventuellement au Conseil d'Administration.
- Un **représentant de la classe** qui rend compte des réunions auxquelles il a participé, des propositions et des projets en cours sans avancer son avis personnel.
- Le délégué a **des droits** (réunion, affichage, information) et **des devoirs** (défendre l'avis majoritaire et non son opinion personnelle).
- En aucun cas, le délégué ne peut être tenu responsable des agissements des autres élèves de la classe, pas plus qu'il ne doit se situer en avocat inconditionnel des élèves.

Les principales instances du délégué dans l'établissement

- **Le conseil de classe** 3 conseils par an.

Composition : le conseil est présidé par le Chef d'Etablissement ou son représentant, il comprend l'équipe pédagogique de la classe, les 2 délégués élèves, les 2 délégués des parents, le CPE, le COP et éventuellement l'infirmière.

Objectif du conseil de classe : examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, arrêter les propositions relatives au déroulement de la scolarité de chaque élève et formuler les propositions d'orientation.

Rôle des délégués : indiquer les difficultés rencontrées par le groupe classe ou toute autre information permettant aux enseignants de mieux répondre aux problèmes des élèves.

- **L'Assemblée Générale des délégués (AGDE) :**

Composition : ensemble des délégués (y compris les BTS) et présidée par le chef d'établissement ou son référent.

Objectif de l'Assemblée : c'est un lieu d'échange sur les questions relatives à la vie et au travail scolaires. Au cours de la première réunion, il est procédé à l'élection des représentants des délégués de classe au Conseil d'Administration.

- **Le Conseil d'Administration** au minimum 3 conseils par an

Composition : le conseil est présidé par le Chef d'Etablissement. Il comprend : le proviseur adjoint, l'intendant, 1 CPE, 2 représentants du Conseil Régional, 1 représentant de la commune, 1 représentant de la communauté de communes, 2 personnalités qualifiées, 7 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation, 3 représentants élus des personnels ATOS, 5 représentants élus des parents d'élèves, 5 représentants élus des élèves.

Objectif du conseil d'administration :

- ✓ Etudier toutes les questions intéressant la vie du lycée et la communauté scolaire
- ✓ Voter le règlement intérieur, le budget, le compte financier
- ✓ Adopter le projet d'établissement.

Elèves représentants :

4 Élèves élus parmi l'assemblée Générale de Délégués (AGDE) et le **Vice-Président du CVL** sont présents lors du CA. Ces 5 élèves bénéficient du même droit de vote que les adultes et peuvent ainsi exprimer l'opinion des élèves.

- **Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)**

Composition : le CVL est présidé par le chef d'établissement. Il est composé de **20 membres** : **10 lycéens**, 5 enseignants ou personnels d'éducation, 3 membres des personnels administratifs et deux représentants des parents d'élèves. Les adultes ont un rôle consultatif, seuls les élèves ont le droit de vote. Le lycéen vice-président est membre de droit au CA, auquel il présente les avis et les propositions du CVL.

Objectif du CVL : mieux prendre en considération les **attentes des lycéens** et d'**améliorer** leurs conditions de vie dans l'enceinte de l'établissement. Il peut **formuler des propositions** sur tous les sujets de la vie quotidienne : orientation, règlement intérieur, tutorat, soutien scolaire, santé, fonds de vie lycéenne.

Le CVL du Lycée Nodier a été très actif lors de ces dernières années. Grâce à cette instance, les élèves du lycée ont réalisé un grand nombre d'actions :

- ✓ Carnaval
- ✓ Pique-nique des terminales
- ✓ Sondage sur le ressenti des élèves durant le confinement et groupe de parole
- ✓ Salle de repos des internes
- ✓ Solidarité inter-lycées (Avec Prévert et Duhamel) et l'Ouvre Porte (Ass° pour sans abri)
- ✓ Participation à l'organisation des photos de classe

*L'institution prévoit dans les différentes instances **une place reconnue pour les lycéens, mais cet espace de paroles et d'actions deviendra ce que vous en ferez...***